

# Soirée VIP chez Pathé Balexert

Je désire organiser ma soirée:

- Lundi - le
- Mardi - le
- Mercredi - le
- Jeudi - le
- Vendredi - le
- Samedi - le
- Dimanche - le

**Attention ! Nous ne traiterons que les demandes nous parvenant **au minimum trois semaines** avant la date souhaitée pour la célébration de la soirée.**

Nombre d'adultes prévus :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Tél. portable :

Fax :

E-mail :

Par ma signature je déclare avoir pris connaissance des conditions générales.

Date :

Signature :



Merci d'envoyer votre demande par mail à [soireevip@pathe.ch](mailto:soireevip@pathe.ch)  
ou par fax au 022 979 01 79.

Nous vous contacterons pour vous donner une réponse.

# CONDITIONS GENERALES – SOIREE VIP

## RESERVATION

Nous ne traiterons que les demandes nous parvenant **au minimum trois semaines** avant la date souhaitée pour la célébration de votre soirée VIP.

## NOMBRE DE PERSONNES

1) Le nombre minimum de personnes adultes (18 ans) est de 6.

2) 1h15 avant le film, une bouteille de champagne pour 6 personnes vous sera servie dans un espace privé. (Dès quatre personnes supplémentaires, une bouteille de champagne supplémentaire). **Option payante : par bouteille supplémentaire (CHF 50.-).**

## HORAIRE

1) Afin de vous garantir un accès privilégié à la projection, nous vous demandons d'arriver au plus tard 1h15 avant le début du film que vous aurez choisi. Passé ce délai, nous ne pouvons plus vous réserver des places dans la salle de cinéma.

2) L'emplacement pour boire le champagne est à votre disposition pour une durée maximum de 1h00.

## PAIEMENT

1) **Un acompte de Fr. 50.- doit être versé à la signature du contrat. C'est seulement à réception du contrat signé et d'une copie du paiement dans les 7 jours que la réservation sera confirmée et deviendra définitive.**

2) Le reste du paiement de la soirée VIP se fera au plus tard le jour même de la manifestation, avant d'aller voir votre film, auprès de la personne responsable de Pathé Romandie.

## SECURITE

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

Aucune nourriture ou boisson ne peut être introduite dans l'enceinte du multiplexe.

## ANNULATION

Pour toute annulation dans les 2 semaines précédant la manifestation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

## LITIGES

Ce présent contrat est régi et interprété selon la loi suisse.

Toute contestation relative à sa formation, à son exécution et/ou sa résiliation sera la compétence exclusive des Tribunaux Ordinaires du Canton de Genève.

La Direction de Pathé Romandie

PATHE ROMANDIE Sàrl, 27 avenue Louis-Casàl,  
1211 Genève 28 – [www.pathegeneve.ch](http://www.pathegeneve.ch)